
Séance du 19 septembre 2023

N° 43/2023

**Modification de
temps de travail
suite à la mise en
place des plannings
scolaires et
périscolaires
2023/2024**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER Virginie MARTINS, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Cécile PAILLAT Raphaèle GONTIER Fabienne THORRÉE.

Excusés avec pouvoirs : Patrick MOULINEAU pouvoir à Christian PINEAU, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT.

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ, Isabelle PIDOUX, Guillaume PORCHET.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice :	19
Présents :	13
Excusés :	06
Pouvoirs :	02
Votants :	15

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230919-43-2023-DE Date de télétransmission : 27/09/2023 Date de réception préfecture : 27/09/2023
--

N° 43 : Modifications de temps de travail suite à la mise en place des plannings scolaires et périscolaires 2023/2024

Virginie MARTINS, adjointe aux ressources humaines, expose : Les modifications de temps de travail proposées au conseil municipal suite au départ en retraite d'une adjointe technique principal de 2^e classe à temps non complet et d'une disponibilité d'un adjoint d'animation - répondent aux volontés municipales suivantes :

- 1 - Maintien de deux postes d'Agents d'accompagnement petite enfance. (Agents effectuant des missions d'ATSEM)
- 2 - Continuer à proposer un service de garderie dès 7 heures et jusqu'à 18 heures 30.
- 3 - Regrouper les missions et activités par métier, autant que possible : animateur, agent d'entretien, agent école maternelle ...
- 4 - Etoffer le service enfance pour mettre en œuvre des actions en direction des adolescents.

Les postes des agents qui interviennent sur des missions périscolaires (restauration, garderie) sont redéfinis ainsi que les postes d'agents effectuant les missions d'ATSEM.

Les modifications proposées aujourd'hui au conseil municipal, sont les suivantes :

- Augmentation inférieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service :
 - 1 adjoint technique de 28 heures à 29 heures
 - 1 adjoint technique principal 2^e classe de 33 heures à 35 heures.
 - 1 adjoint technique principal 2^e classe de 33 heures à 35 heures.
 - 1 adjoint technique principal 2^e classe de 32 heures à 35 heures.
 - 1 adjoint technique principal 2^e classe de 30.81 heures hebdomadaire à 31.5 heures.
 - 1 adjoint technique de 29.32 heures à 30 heures.

Il est proposé au conseil de valider ces modifications à compter du 1er septembre 2023.

Le conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les modifications de temps de travail présentées.

Le secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,




Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Poitiers est accessible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
N° 270903517-20230914-43-2023-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2023